PROGRAMME MEMOIRE DU MONDE - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Allemagne - La Bible dite de 42 lignes imprimée sur vélin par Gutenberg, accompagnée de documents d'époque

PARTIE A - INFORMATIONS ESSENTIELLES

La Bible dite de 42 lignes de Gutenberg est le premier livre imprimé en Europe avec des caractères mobiles. Depuis Mayence où Gutenberg avait son imprimerie, la nouvelle technique s'est répandue très vite dans toute l'Europe et dans le reste du monde. Du tirage initial de 30 exemplaires sur vélin de la Bible de 42 lignes, il ne subsiste que quatre exemplaires complets (1.282 pages). Celui de Goettingen revêt une importance incomparable en raison des documents qui l'accompagnent : le "Livre des modèles" de Goettingen qui a inspiré les enluminures de l'ouvrage de Gutenberg et l'"Acte notarié" de Ulrich Helmasperger, seuls documents d'époque relatifs à l'invention de Gutenberg qui nous soient parvenus. Aucune autre institution ne peut se vanter de disposer d'une documentation aussi riche sur les débuts de l'imprimerie en Europe. C'est cette richesse documentaire qui donne à l'exemplaire sur vélin de la Bible de Gutenberg de Goettingen une importance qui dépasse celle des autres exemplaires complets.

1. Dénomination et localisation

1.1 Intitulé de l'élément du patrimoine documentaire

Bible de 42 lignes de Gutenberg imprimée sur vélin avec documents d'époques

1.2 Pays

République fédérale d'Allemagne

1.3 Etat, province ou région

Basse Saxe

1.4 Adresse

Niedersaechsische Staats- und
Universitaetsbiblioteck (SUB)
Plats der Goettinger Sieben 1
37073 Goettingen Tél. 0551/395212
Fax 0551/395222
E-mail sub@mail.sub.uni-goettingen.de
Internet address : http://www.sub.uni-goettingen.de

1.5 Nom de l'organisme ou de l'institution (le cas échéant)

Bibliothèque universitaire d'Etat de Basse Saxe à Goettingen

2. Données juridiques

2.1 Propriétaire (nom et coordonnées complètes)

Bibliothèque universitaire d'Etat de Basse Saxe (voir ci-dessus)

2.2 Dépositaire (nom et coordonnées complètes)

Elmar Mittler, bibliothécaire (adresse voir ci-dessus)

2.3 Statut juridique (si différent de 2.1)

(a) régime de propriété (publique)

(b) détails des dispositions juridiques et administratives prises pour assurer la préservation de l'élément du patrimoine documentaire.

La Bible de Gutenberg fait partie des collections de la Bibliothèque universitaire d'Etat de Goettingen qui dispose d'une chambre forte pour les livres rares et d'un personnel spécialement formé dans ses Départements des livres rares et de la restauration.

(c) Accessibilité

La Bible de Gutenberg est accessible aux chercheurs spécialisés dans la bibliographie et l'histoire de l'imprimerie et au grand public dans le cadre d'expositions temporaires.

La Bible de Gutenberg de Goettingen est complètement disponible en format numérique sur l'Internet (http://www.gutenbergdigital.de) ainsi que sur un CD-ROM, ainsi que le "Livre des modèles" de Goettingen et l'"Acte notarié" d'Helmasperger. L'accès interactif au texte de la Bible proprement dit est possible en plusieurs langues. Il est également possible de comparer directement les enluminures des illustrations de la Bible avec les illustrations d'origine proposées par le "Livre des modèles" de Goettingen. L'édition numérique est disponible mondialement depuis le 23 juin 2000.

(d) Droits d'auteur

La bibliothèque détient les droits d'auteur de cet exemplaire particulier.

2.4 Administration responsable (fournir des détails sur le mécanisme ou l'organisation en place ou prévue pour assurer la bonne gestion de ce patrimoine documentaire)

Tous les problèmes de sécurité et de manutention relèvent de la compétence du personnel spécialisé des Départements "Livres rares" et "Restauration" de la bibliothèque.

3. Identification

3.1 Description et inventaire

L'invention de l'imprimerie à caractères mobiles est attestée indépendamment en Asie (Corée) et en Europe (Allemagne). En ce qui concerne l'Europe, la technique mise au point par Johannes Gutenberg a eu un impact culturel et sociologique révolutionnaire. La technique qu'il a mise au point (fonte en série de caractères mobiles en métal, composition à la main et impression à la presse) est présentée ici pour figurer dans le programme Mémoire du monde en s'appuyant sur la documentation suivante.

L'un des quatre exemplaires complets qui nous sont parvenus de la Bible de 42 lignes imprimée sur vélin par Gutenberg, qui constitue le seul exemplaire complet demeuré en Allemagne ; le "Livre des modèles" de Goettingen qui a inspiré les illustrations de cet exemplaire de la Bible et l'"Acte notarié" d'Ulrich Helmasperger, seul document d'époque qui fournit des informations sur l'invention de Gutenberg.

3.2 Données bibliographiques/enregistrement

Repères bibliographiques
Bible de Gutenberg : 2 Bibl.I, 5955 Inc. rara Cim.
Livre des modèles de Goettingen : 8 Cod. Ms. Uff. 51 Cim.
Acte notarié de Helmasperger : 2 Cod. Ms. hist. lit. 123 Cim.

3.3 Documentation visuelle le cas échéant (par exemple photographies ou présentation sur bande vidéo de l'élément du patrimoine documentaire)

Les 1.282 pages de la Bible de Gutenberg sont accessibles en totalité (et gratuitement) sur le Web (http://www.gutenbergdigital.de) ainsi que sur un CD-ROM (publié par Saur Verlag en 2000) avec les documents complémentaires sur Gutenberg (Acte notarié d'Helmasperger et Livre des modèles de Goettingen).

3.4 Historique

La Bible B42 de Goettingen est l'un des quatre exemplaires complets sur vélin connus. Un commentaire manuscrit en marge de l'ouvrage indique que le livre appartenait à l'origine à un monastère probablement situé à Calenberg-Goettingen, alors en territoire guelphe. A partir de 1587, la Bible appartint au duc Julius de Brunswick avant d'entrer dans les collections de la Bibliothèque universitaire de Helmstedt en même temps que le fond de l'ancienne Bibliothèque Wolfenbuettel. La Bibliothèque de Helmstedt ayant été dissoute en 1812 - à l'époque du royaume de Westphalie - c'est alors que la Bible a atterri à Goettingen. La même année, l'église Paulinerkirche de Goettingen venait d'être transformée en salle de lecture par l'addition d'un plancher supplémentaire. C'est dans ce bâtiment historique entièrement rénové que la Bible est désormais présentée au public intéressé.

3.5 Bibliographie : prière d'indiquer de une à trois sources publiées qui décrivent l'élément proposé du patrimoine documentaire

Hubay, Ilona "Die bekannten Exemplare der zweiundvierzigzeiligen Bibel und ihre Besitzer". In: Johannes Gutenbergs Zweiund dvierzigzeiligen Bibel. Faksimile-Ausgabe nach dem Exemplar der Staatsbibliothek Preussicher Kulturbesitz Berlin.

Kommentarband. Hrsg. von Wieland Schmidt und *Friedrich Adolf Schmidt-Kuensemüller. Muenchen: Idion-Vert, 1979.S. 127-155.

Le Livre des modèles de Goettingen : édition en fac-similé et traduction du manuel du Xve siècle à l'intention des enlumineurs. Publié avec un commentaire de Hellmut Lehmann-Haupt basé en partie sur les études de feu Edmund Will, deuxième tirage, édition revue, Colombie, Université de Missouri Presse, 1978. ISBN : 0-8262-0261-6.

Gutenberg en numérique : La Bible de Goettingen, le Livre des modèles et l'Acte notarié d'Helmarsperger publié par Elmar Mittler. Munich : Saur, 2000. 2 CD-ROM : couleur 12 cm + mode d'emploi. (3S.)

3.6 Noms et coordonnées des experts ou organismes spécialisés indépendants connaissant la valeur et la provenance de l'élément du patrimoine documentaire

La bibliothèque entretient des rapports étroits avec les plus grands spécialistes de Gutenberg et des débuts de l'imprimerie comme Mme Lotte Hellinga de la Bristish Library (e-mail : l.hellinga@cerl.org). Le professeur Stephan Fuessel, directeur de l'Institut de Gutenberg pour l'histoire du livre à l'Université de Mayence (e-mail : fuessel@mail.uni-mainz.de) a collaboré avec la Bibliothèque universitaire d'Etat de Basse Saxe à Goettingen pour ses récents travaux sur Gutenberg. L'exposition Gutenberg, présentée dans les bâtiments historiques de la bibliothèque du 24 juin au 29 octobre 2000, s'appuyait sur l'ouvrage de Stephan Fuessel "Gutenberg und seine Wirkung" (Gutenberg et son influence). Il est également le coéditeur de la version numérique de la Bible de Goettingen sur CD-ROM, publiée par la Klaus Saur Verlag en mai 2000.

Autre institution vouée à l'histoire de l'écriture et de l'imprimerie, le **musée Gutenberg** de la ville de Mayence, a été fondé en 1900 à l'occasion du 500e anniversaire de Gutenberg. Le musée, qui expose régulièrement ses collections de manuscrits, de livres anciens et d'art graphique, possède également plusieurs presses à imprimer de différentes époques et abrite la reconstitution d'une imprimerie du temps de Gutenberg avec une presse en état de marche. Le musée Gutenberg a décidé d'axer ses recherches et ses expositions sur l'histoire de l'imprimerie en général, l'invention de Gutenberg étant moins considérée comme un point de départ que comme l'aboutissement d'un processus entamé plusieurs siècles auparavant. Dès le VIIe siècle de notre ère, les Chinois utilisaient des blocs en bois pour l'impression et l'imprimerie à caractères mobiles est attestée en Chine dès le XIe siècle. La contribution essentielle de Gutenberg est la production en série de caractères métalliques fondus alignés dans des composteurs et l'impression à la presse. Le musée illustre ces différents aspects à partir de ses collections sous forme d'expositions et en publiant des monographies spécialisées. Le musée Gutenberg coopère régulièrement avec la Bibliothèque universitaire de Goettingen à laquelle il a emprunté des documents précieux dans le cadre de l'exposition qu'il a consacrée l'an dernier à Johannes Gutenberg.

La bibliothèque s'efforce de constituer un réseau et de coopérer avec les autres institutions qui proposent une version numérique de leur propre exemplaire de la Bible de Gutenberg, comme la Bibliothèque universitaire de Cambridge, la British Library de Londres et le musée Gutenberg de Mayence. Ce réseau devrait permettre aux spécialistes de comparer et d'étudier les divers exemplaires de l'ouvrage pour une approche critique renouvelée de l'histoire de l'imprimerie.

4. Plan de gestion - voir annexe 1 ci-après

L'exemplaire de Goettingen de la Bible de Gutenberg est particulièrement bien conservé et fournit en liaison avec le Livre des modèles un document unique sur l'invention de l'imprimerie et l'histoire du livre. Il est entièrement disponible en numérique sur l'Internet (http://www.gutenbergdigital.de) ainsi que sur un CD-ROM qui propose également le Livre des modèles de Goettingen et l'Acte notarié d'Helmasperger. L'accès interactif au texte de la Bible proprement dit est possible en plusieurs langues. Il est également possible de comparer directement les illustrations avec les modèles fournis dans le Livre des modèles de Goettingen. L'édition numérique est disponible mondialement depuis le 23 juin 2000.

5. Evaluation à la lumière des critères de sélection

5.1 Evaluation de l'élément du patrimoine documentaire à la lumière de chacun des critères décrits en annexe 2.

Critère 1 - Influence :

Il s'agit d'un des rares exemplaires complets sur parchemin du tout premier livre imprimé en Europe ; c'est le document le plus important sur l'invention de Gutenberg (l'imprimerie à caractères mobiles) qui allait révolutionner pour plusieurs siècles le monde de l'information et de la production de livres.

Critère 2 - L'époque :

L'invention de Gutenberg a profondément influé sur le cours de l'histoire mondiale et son influence s'est faite sentir du vivant même de l'inventeur.

Critère 3 - Le lieu :

Depuis Mayence, où était située l'imprimerie de Gutenberg, la nouvelle technologie s'est répandue dans toute l'Europe en moins de 50 ans. La Bibliothèque universitaire d'Etat de Goettingen est un centre de recherche unique au monde, car elle possède également des documents irremplaçables pour notre connaissance de Gutenberg comme l'Acte notarié d'Helmarsperger et le Livre des modèles de Goettingen.

Critère 4 - Les personnes

La perfection de la première Bible imprimée témoigne de l'importance de l'invention de Gutenberg, élu en 1999 "Homme du millénaire".

Critère 5 - Le thème :

La Bible de Gutenberg est la première illustration des débuts de l'impression à caractères mobiles en Europe. L'illustration de cet ouvrage est particulièrement bien documentée par les références au "Livre des modèles". Quant à l'Acte notarié d'Helmasperger, c'est le seul document d'époque dont nous disposions qui nous informe directement sur Gutenberg et son invention "das Werk der buecher" ("le métier du livre").

Critère 6 - La forme et le style :

Empruntant aux manuscrits de son époque leurs caractéristiques stylistiques et formelles, Gutenberg a réussi à mettre au point une technique quasiment parfaite de reproduction des livres d'une manière beaucoup plus commode et rapide.

Critère 7 - La valeur sociale :

L'invention de l'imprimerie a entraîné de nombreux bouleversements de société, à commencer par une diffusion jusqu'alors impensable de la connaissance.

Critère secondaire 1 - L'intégrité :

Des 49 copies conservées de la Bible de Gutenberg, 12 ont été imprimées sur vélin mais il ne subsiste que quatre exemplaires complets et celui de Goettingen est le seul qui soit resté en territoire allemand.

Critère secondaire 2 - La rareté :

Du fait de ses illustrations inspirées par un ouvrage de référence contemporain (le Livre des modèles de Goettingen) cet exemplaire de la Bible de Gutenberg est un document unique sur les débuts de la culture de l'imprimé.

5.2 Evaluation comparative des documents y compris l'évaluation de l'importance d'une série de documents considérés en eux-mêmes et en tant que s'inscrivant dans un contexte particulier et évaluation par rapport à d'autres éléments du patrimoine documentaire

L'invention de l'imprimerie est attestée parallèlement en Asie (Corée) et en Europe (Allemagne). Depuis Mayence, où Gutenberg avait son imprimerie, la nouvelle technique s'est répandue avec une rapidité surprenante dans toute l'Europe et dans le reste du monde.

Le grand oeuvre de Gutenberg demeure l'impression des deux tomes de la Bible dite de 42 lignes, premier ouvrage imprimé en Europe à l'aide de caractères mobiles. Le tirage total est estimé à 180 exemplaires, dont 30 sur vélin. Il ne subsiste aujourd'hui que 49 exemplaires plus ou moins complets. Dix-neuf institutions de par le monde s'enorgueillissent de posséder des exemplaires complets (1.282 pages) de la Bible de Gutenberg, à savoir :

Autriche :
Vienne, Bibliothèque nationale autrichienne

France :
Paris, Bibliothèque Mazarine
Paris, Bibliothèque nationale (exemplaire sur vélin)

Allemagne :
Francfort-sur-le-Main, Bibliothèque universitaire d'Etat
Goettingen, Bibliothèque universitaire d'Etat de Basse Saxe (exemplaire sur vélin)
Munich, Bibliothèque d'Etat de Bavière

Grande-Bretagne :
Cambridge, Bibliothèque universitaire
Edimbourg, Bibliothèque universitaire
Eton, Bibliothèque du Collège
Londres, British Library
Londres, British Library (exemplaire sur vélin)
Manchester, John Rylands Library
Oxford, Bodleian Library

Portugal :
Lisbonne, Bibliothèque nationale et Institut du livre

Etats-Unis :
Austin, Texas, Harry Ransom Humanities Research Center
Cambridge, Massachusetts, Harry Elkins Widener Memorial Library
New Haven, Connecticut, Beinecke Rare Book and Manuscript Library
New York, New York, Pierpont Morgan Library
Washington, D.C., Bibliothèque du Congrès (exemplaire sur vélin)

Il ressort de cette liste que l'exemplaire de Goettingen est l'un des quatre exemplaires sur vélin qui nous soient parvenus intacts. Ses illustrations s'inspirent d'un modèle contemporain du XVe siècle également conservé dans les collections de l'Université d'Etat de Goettingen. Ce manuscrit, le Livre des modèles de Goettingen, expose en détail la préparation des couleurs et le tracé des enluminures qui ornent l'exemplaire de Goettingen de la Bible de Gutenberg.

Outre la Bible de Gutenberg et le Livre des modèles, la bibliothèque possède l'unique document d'époque qui nous soit parvenu qui fournisse des renseignements sur l'invention de Gutenberg : l'Acte notarié de 1455 d'Ulrich Helmasperger (voir appendice). Aucune autre institution en Allemagne et à plus forte raison dans le reste du monde ne dispose d'une documentation aussi exceptionnelle sur l'invention de l'imprimerie. C'est cette richesse de documentation qui donne à l'exemplaire de Goettingen de la Bible de Gutenberg une importance bien supérieure à celle des autres exemplaires complets de l'ouvrage.

Consciente de l'intérêt unique de ce document, la Bibliothèque universitaire d'Etat de Goettingen a été la première au monde à numériser sur l'Internet le texte complet de la Bible de Gutenberg (http://www.gutenbergdigital.de). Elle a également édité un CD-ROM : Gutenberg en numérique : *Goettinger Gutenberg-Bibel, Musterbuch und Helmaspergersches Notariatsinstrument* publié par Elmar Mittler, Munich, Saur, 2000. Deux CD-ROM couleur, 12 cm plus mode d'emploi ([3] S).

L'accès interactif au texte de la Bible proprement dit est possible en plusieurs langues. Il est également possible de comparer directement les illustrations de la Bible avec les modèles originaux proposés dans le Livre des modèles de Goettingen. L'édition numérique est disponible mondialement depuis le 23 juin 2000.

6. Consultation

6.1 Précisions sur les démarches effectuées pour consulter au sujet de la proposition d'inscription :

(a) le propriétaire

(b) le dépositaire
Professeur Elmar Mittler

(c) le Comité régional ou national compétent du programme Mémoire du monde (le cas échéant)

Comité allemand du programme de la Mémoire du monde

7. Auteur de la proposition d'inscription

7.1 Nom

Comité allemand du programme Mémoire du monde
Commission nationale allemande pour l'UNESCO
Colmantstrasse 15
D-53115 Bonn

7.2 Relation avec l'élément du patrimoine documentaire proposé

Commission nationale allemande pour l'UNESCO

7.3 Personnes à contacter le cas échéant

Professeur Joachim-Felix Leonhard
(Président du Comité allemand)

7.4 Coordonnées complètes, e-mail, site Web

APPENDICE : L'ACTE NOTARIE HELMASPERGER

1. INTRODUCTION

C'est le 6 novembre 1455 qu'Ulrich Helmasperger, clerc de l'évêché de Bamberg, notaire royal et employé officiel aux écritures à la Cour de l'archevêque de Mayence, rédigea l'instrument qui allait immortaliser son nom. Il s'agit du seul compte rendu contemporain des relations d'affaires entre Gutenberg et le banquier Fust et de l'invention de Gutenberg, la fabrication de livres. D'après cet acte notarié de procédure judiciaire, Johannes Fust, citoyen de Mayence, a déposé ce qui suit sous serment :

Il aurait prêté à Gutenberg la somme de 1.550 guilders que lui-même a dû emprunter à un taux d'intérêt de 6 %. Selon Fust, l'argent qu'il a prêté à Gutenberg n'ayant pas été utilisé dans leur intérêt mutuel pour la fabrication de livres était un prêt dont il était normal que les intérêts lui soient versés. L'Acte notarié évoque brièvement la première requête du

plaignant - le remboursement des sommes dues - et énonce le jugement prononcé aux dépens de Gutenberg. L'acte ne dit pas s'il a été fait droit à la deuxième requête de Fust - rupture de son contrat d'association avec Gutenberg, avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner.

L'Acte notarié Helmasperger a été donné à la Bibliothèque universitaire en 1741 par l'historien de Goettingen, Johann David Köhler ; la même année, après avoir étudié ce document, Köhler a apporté de nouvelles précisions sur les travaux de Gutenberg, contribuant ainsi à réhabiliter sa mémoire en tant que véritable inventeur de l'imprimerie à caractères mobiles. Par la suite, le manuscrit tomba plus ou moins dans l'oubli avant d'être exhumé en 1886 par Karl Dziatzko. Pour consulter la version numérique de ce document :

http://www.gutenbergdigital.de/gudi/eframes/helma/notganz.htm

2. LE CONTENU DE L'ACTE NOTARIE

(Source : F. Geldner, Das Helmaspergersche Notariatsinstrument in seiner Bedeutung für die Geschichte des ältesten Mainzer Buchdrucks, Stuttgart 1972.)

2.1 LA RECLAMATION DE FUST

Se référant à un "accord écrit" dont Rudolf Blum a montré de façon convaincante qu'il s'agissait d'un projet d'emprunt, Johannes Fust formule l'accusation suivante contre Johannes Gutenberg : il a prêté à Gutenberg 800 guilders en or pour réaliser son entreprise - sans égard au fait que le coût des travaux engagés pourrait être supérieur ou inférieur à cette somme, étant entendu que Gutenberg lui paierait un intérêt de 6 %. Fust prétend avoir dû lui-même emprunter cette somme en payant des intérêts, dont le montant s'élevait à la date du procès à 250 guilders. Les 800 guilders ne suffisant pas à Gutenberg, celui-ci aurait contracté un nouvel emprunt de 800 guilders pour lesquels il devait payer 140 guilders d'intérêt. Comme Gutenberg n'a jamais payé un sou d'intérêts, Fust a dû débourser cette somme lui-même, ce qui représente une dépense supplémentaire de 36 guilders, tant et si bien que Gutenberg lui doit en tout 2.020 guilders. D'après Fust, il y a donc eu deux prêts distincts de 800 guilders, chacun soumis à intérêt de 6 %, la différence des intérêts dus s'expliquant par le fait que les deux prêts sont intervenus à des dates différentes (voir ci-après). Fust affirme que le matériel de l'imprimerie devait lui servir de garantie et il nie l'existence d'un accord de partenariat dans une coentreprise.

2.2 LA REPLIQUE DE GUTENBERG

Fust affirme donc avoir prêté 1.600 guilders à Gutenberg, à 6 % d'intérêt ; mais la réplique de Gutenberg éclaire d'un jour nouveau les transactions financières entre les deux hommes et diffère des déclarations de Fust sur de nombreux points. D'abord, Gutenberg conteste que Fust lui ait effectivement versé une première somme de 800 guilders en totalité et en une seule fois. Cet argent devait être consacré à la fabrication du matériel d'imprimerie, lequel devait servir de garantie au prêteur. Bien que le contrat stipule que ces 800 guilders étaient soumis à un intérêt de 6 %, Gutenberg prétend que Fust aurait renoncé oralement à toucher cette somme. Quant au deuxième versement de 800 guilders, somme destinée à la fabrication de livres, il ne s'agissait nullement d'un prêt à intérêt mais bel et bien d'un apport

de capitaux investis par Fust dans l'entreprise. Fust se serait engagé à verser ce nouveau montant de 800 guilders sous forme de versements annuels de 300 guilders (destinés à payer les employés, les frais de fonctionnement, le parchemin, le papier, les encres d'imprimerie, etc.). Gutenberg se dit prêt à fournir des comptes pour ces 800 guilders. En cas de résiliation du contrat, il consent à rembourser à Fust le premier versement de 800 guilders, auquel cas son matériel d'imprimerie cessera de servir de garantie. Mais il affirme ne devoir aucun intérêt simple ou composé que ce soit.

2.3 LA REPONSE DE FUST ET LE PLAIDOYER DE GUTENBERG

Avant de passer au verdict (après avoir longuement entendu l'exposé des faits, leur réfutation et les plaidoyers des deux parties), l'écrivain public Helmasperger reconnaît que son compte rendu du procès n'est pas exhaustif, ce qui fait d'ailleurs le désespoir des spécialistes de Gutenberg. Outre qu'il a probablement abrégé les exposés de Fust et Gutenberg, dont il donne d'ailleurs une version assez embrouillée, il a complètement passé sous silence les plaidoiries de deux hommes qui devaient pourtant être très longues (il parle de ces "mots" pour désigner l'exposé des faits par les deux hommes et de "nombreux autres mots" pour désigner les plaidoyers des deux parties). Il y a à cela une explication évidente : Helmasperger était parfaitement incapable d'exposer clairement le litige entre Gutenberg et Fust, car l'affaire, outre la complication des dates, portait essentiellement sur les problèmes liés aux débuts de l'imprimerie : erreurs techniques et améliorations, innovations empruntées à d'autres, impression de lettres d'indulgence et sans doute d'autres ouvrages importants - les possibilités sont multiples. Comme les plaideurs évitaient de parler trop ouvertement de ces questions, utilisant un langage et des références codées, on peut comprendre qu'Helmasperger n'ait pas souhaité entrer dans les détails, mais il nous a ainsi privés de la possibilité d'entendre la propre voix de Gutenberg, même déformée, parlant de lui-même et de son invention. La raison qui a empêché Ulrich Helmasperger de fournir les détails sur les plaidoyers des deux parties explique aussi sans doute la décision du juge de se prononcer uniquement sur le premier point de la requête de Fust, c'est-à-dire sur l'aspect proprement financier. Le tribunal ne s'est pas jugé compétent pour statuer sur les autres aspects de la requête.

2.4 LE VERDICT

On peut douter que le tribunal de Mayence ait été souvent saisi d'une affaire aussi compliquée. Pour autant que nous puissions en juger aujourd'hui, sans connaître les plaidoyers des deux parties, il semble que le tribunal se soit acquitté de sa tâche en toute bonne foi et au meilleur de ses connaissances. Avec une modération pleine de sagesse, il s'est simplement prononcé sur le premier point de la requête de Fust en tenant manifestement compte des arguments de Gutenberg, que celui-ci a dû sans doute développer plus en détail dans sa plaidoirie aujourd'hui perdue. Répondant à l'argumentation de Gutenberg, Fust a sans doute dû accepter qu'il existait une différence essentielle entre le premier emprunt de 800 guilders, destiné selon lui à fabriquer du matériel d'imprimerie qui devait servir de caution à Fust et l'apport de capitaux (le deuxième montant de 800 guilders versés sous forme d'annuités) destiné à la fabrication de livres (au bénéfice commun des deux parties). En ce qui concerne cette seconde somme de 800 guilders, le tribunal a arrêté ce qui suit :

Dès que Gutenberg aurait acquitté sa promesse de rendre compte de l'ensemble des dépenses et bénéfices de la coentreprise, tout solde positif serait ajouté aux 800 guilders (le tribunal a évidemment estimé que la vente des ouvrages imprimés avait déjà rapporté des bénéfices). Le tribunal a donc estimé que tout ce que Gutenberg avait pu acquérir avec ces

800 guilders, plus les bénéfices provenant de la fabrication de livres appartenait par moitié aux deux partenaires, comme c'était la règle dans ce cas à moins de dispositions contraires.

S'il s'avérait que Fust avait versé à Gutenberg en sus des 800 guilders des sommes qui n'auraient pas été utilisées dans leur intérêt commun, Gutenberg devrait également les rembourser. Et si Johannes Fust pouvait prouver par serment ou par l'attestation de témoins que cette somme ne provenait pas de ses capitaux propres mais qu'il avait dû l'emprunter avec intérêt, Gutenberg devrait également payer l'intérêt.

La somme susmentionnée qui n'aurait pas été utilisée dans l'intérêt commun des deux parties correspond au montant de 800 guilders ou plus que Gutenberg considérait comme un prêt sans intérêt destiné à fabriquer du matériel d'imprimerie servant de caution. Le tribunal a évidemment estimé que les versements successifs d'argent de Fust à Gutenberg constituaient une somme unique (version de Fust). L'argent qui n'avait pas été investi dans la coentreprise devait être remboursé avec les intérêts si Fust pouvait prouver que lui-même avait dû payer des intérêts sur cette somme. Une telle décision semble justifiée. Mais dans la pratique, comment pourrait-on distinguer entre ce que Gutenberg avait dépensé pour s'équiper et ce qui avait été investi dans l'entreprise commune, dans l'hypothèse où par exemple Gutenberg aurait utilisé son propre équipement d'imprimerie tout neuf (sein geczuge) pour leur coentreprise de production de livres (werck der bucher) ? Il n'était pas facile de décider dans quelle mesure les nouveaux caractères mobiles inventés par Gutenberg appartenaient à la coentreprise dès lors que Fust avait continué à contribuer de sa poche sans établir une distinction claire entre le prêt et l'apport de capitaux. Le jugement était définitif - et non provisoire comme le croyait Zedler - mais ce n'était qu'un jugement partiel soumis à certaines restrictions.

Les illustrations sont tirées de la présentation de la Bible de Gutenberg sur l'Internet (www.gutenbergdigital.de).

La première montre la page d'accueil du site, la deuxième permet de comparer les enluminures du Livre des modèles de Goettingen et celles de la Bible de Gutenberg qui s'en inspirent, la troisième résume les passages de l'Acte notarié d'Ulrich Helmasperger qui prouvent que Gutenberg est bien l'inventeur de l'imprimerie. La dernière page est consacrée au contenu du site Internet.

Pour un accès interactif composer l'adresse www.gutenbergdigital.de.

17687 - 13

Les illustrations sont patchées

17687 - 13

17687 - 14

17687 - 15